

Compte rendu conseil d'école du 19 octobre 2018

Sont présents :

- Directrice : Mme Salmain-Normand
- Enseignants : Mme Bezeux, Mme Casanova, Mme Chouard, M. Femenias, Mme Gombert, Mme Jaillard, Mme Maudhuy, M. Renaud, M. Viguié
- Périscolaire : Mme Moreau
- Représentants des parents d'élèves : Mme James, Mme Couturier, Mme Zanin, Mme Muller, Mme Bourre, Mme Jouvert, Mme Laloux

Sont excusés :

- Mme Durnerin, représentante de la municipalité
- Mme Paquereaux, DDEN
- Mme Cornu, représentante aux parents d'élèves

1. Présentation des nouveaux membres et du rôle du conseil d'école

Il est fait un tour de table pour présenter chaque membre du conseil d'école.

Mme Salmain-Normand donne lecture des documents de la DSDEN sur le rôle du conseil d'école :

- Le conseil d'école vote du règlement intérieur de l'école.
- Il donne son avis et fait des suggestions sur l'école.
- Il débat sur le fonctionnement de l'école.
- Il facilite la relation entre les parents et le personnel de l'école.

Il est rappelé que les cas personnels d'élèves et d'enseignants ne peuvent en aucun cas être abordés.

2. Points sur la rentrée scolaire

Effectifs et organisation pédagogique

Actuellement il y a 158 élèves sur l'école.

Répartition :

CP	CP/CE1	CE1/CE2	CE2	CM1	CM1/CM2	CM2
24	21 (11+10)	21 (14+7)	21	24	23 (5+18)	24

Aide aux élèves en difficulté

Les Activités Pédagogique Complémentaire (ou APC) sont organisées les mardis, jeudis et vendredis soirs pendant le temps du TAP.

Ce sont essentiellement des aides en français mais après accord de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, les conseils d'élèves peuvent être faits sur ce temps.

Hygiène et sécurité

Un exercice sécurité incendie a déjà été fait en début d'année scolaire.

Un exercice sécurité attentat sera effectué avant le 15 Novembre.

Travaux

L'équipe enseignante et les représentants de parents élus remercient la mairie de Dijon pour les travaux de peinture et le nettoyage des bâtiments réalisés cet été.

3. Informations du service périscolaire pour l'année 2018-2019

*Les trois animateurs du périscolaire sont toujours Émilien, Élise et Lucie mais ils sont 8 ou 9 sur le temps de midi, 6 sur le temps du TAP.

Il y a, par rapport aux années précédente une baisse des effectifs de la cantine, mais elle correspond aux CM2 partis en 6^{ème}.

*Ont été organisés le midi sur cette période :

- slacke, monocycle, atelier bien-être / relaxation, informatique, pyrogravure, théâtre, pilotage de drone, philosophie, cinéma
- conseil du périscolaire : des élèves tirés au sort, parmi des volontaires, changeant à chaque période. À cette période, ils ont travaillé sur les règles du périscolaire, la bienveillance et la préparation de la soirée Halloween
- création de jeux de société
- chants de Noël : spectacle le vendredi des vacances à l'auditorium.
- échange avec l'école du Nord sur le thème des jeux de société
- accompagnement à la scolarité pour environ 7 enfants

Seront organisés lors des prochaines périodes :

cartonnade, projet musical, conte bien-être, danse, soirées, USEP (judo au 1^{er} trimestre)

*Il n'y a pas d'étude organisée pendant le TAP cette année par manque de personnel (les enfants peuvent quand même faire leurs devoirs mais sans accompagnants)

4. Vote du règlement de l'école

*Mme Salmain-Normand propose quelques actualisations au règlement de l'année précédente :

- ➔ Modification de la date d'actualisation du règlement type départemental
- ➔ En référence à la loi de juillet 2018, ajouter « montres connectées » après « téléphones portables » à la liste des objets interdits à l'école
- ➔ Ajouter « Les objets confisqués sont uniquement restitués aux parents. » dans le même paragraphe que précédemment
- ➔ Remplacer le titre « Sanctions » par « Punitons » pour être en conformité avec le lexique du règlement type départemental
- ➔ Ajout en fin de page de « Ce règlement ne se substitue pas au règlement type départemental consultable sur le site de la DSDEN 21. »

*Au vu des nouveaux moyens de locomotion utilisés par les élèves pour venir à l'école, il est également décidé d'un ajout de paragraphe : « L'école décline toute responsabilité quant à la détérioration, au vol des moyens de locomotion des élèves (vélo, trottinette, hoverboard...)

*Il est proposé au conseil d'école que le règlement de l'école soit dorénavant affiché à la porte de l'école, mis sur le site internet de l'école, porté à la connaissance et signé des élèves en début de chaque année scolaire, remis à l'inscription des enfants à l'école et ce pour toute sa scolarité. Seul un avenant sera distribué aux familles chaque année.

5. Bilan financier de la coopérative scolaire

La coopérative scolaire a clos ses comptes 2017-2018 avec un solde positif de 4029,25 €.

Prévisions de dépenses pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Régie d'avance pour les enseignants : 5 € par élève
- Cotisation à l'OCCE : 395,64 €
- Subvention pour les sorties scolaires : 15 € par élève
- École et cinéma : 158 x 7,50 €
- Spectacle à Fontaine d'Ouche le 11 décembre pour les cycle 2 : 6 € par élève.
- « Verte » dans le cadre du festival À Pas Contés pour les cycle 3 : 7 € par élève

Au vu du manque d'argent dans la coopérative pour financer toutes les dépenses de l'année, la directrice consulte les parents d'élèves sur une demande supplémentaire de participation des familles. Il est décidé qu'il sera demandé aux familles 1 € par enfant pour chaque film du dispositif École et cinéma et 2 € par enfant pour le spectacle.

6. Les projets pour l'année en cours

Les classes de M. Femenias et de M. Viguié sont déjà allées en Normandie.

Les classes de Mme Gombert et de M Renaud iront cette année à la Peurtantaine.

La classe de Mme Maudhuy se rendra à Aulot.

Les classes de Mme Casanova et de Mme Jaillard feront trois sorties à la journée.

7. Réponses aux questions posées par les représentants de parents d'élèves Nouvelle disposition à la cantine : menus à 4 composantes au lieu de 5 certains jours de la semaine

Madame Salmain-Normand a interpellé la mairie à ce sujet. Voici sa réponse :

« De nombreuses villes servent dans leurs restaurants scolaires des menus équilibrés en 4 composantes au lieu de 5 (hors pain et eau qui sont systématiques), conformes aux recommandations nutritionnelles fixées par le Groupement Permanent d'Études de Marchés de Restauration Collective et Nutrition (GEMRCN)

Ainsi, si le plat protidique et ses garnitures restent indispensables, il est possible de ne pas proposer au choix l'entrée, ou les produits laitiers, ou le dessert, dès lors que les apports nutritifs journaliers se retrouvent dans les aliments des autres composantes.

La restauration scolaire dijonnaise procède actuellement à des expérimentations de menus à 4 composantes répondant à ces prescriptions. Il s'agit de tests, destinés à mesurer plusieurs paramètres, notamment : la durée du service à table et le confort des enfants (celui-ci étant un facteur d'appétence et d'inappétence), la bonne atteinte du niveau de satiété de chaque enfant avec 4 composantes au lieu de 5, la capacité à élaborer des menus à 4 composantes respectant scrupuleusement les recommandations du GEMRCN, la charge de travail du personnel, l'impact éventuel sur le gaspillage alimentaire.

Aucune généralisation n'est envisagée au terme de ces essais, l'objectif étant de mesurer la fréquence à laquelle de tels menus pourraient être proposés.

Il va sans dire que les retours sur ces tests seront les bienvenus pour apprécier l'opportunité des suites à donner. »

Questionnement sur le retour du plastique à la cantine

Réponse de la mairie, également interpellée par la directrice sur ce point :

« Aucun retour du plastique, au contraire, la récente loi sur l'agriculture visant à interdire ce matériau dans la restauration scolaire.

La ville de Dijon procède actuellement à l'inventaire des quelques pièces de plastique présentes dans les restaurants scolaires (brocs, coupelles...) en vue d'engager un programme de remplacement.

Au niveau de la cuisine centrale, les barquettes contenant les repas qui seront acheminés dans les restaurants scolaires sont actuellement en polypropylène garanti sans bisphénol A. Dans le cadre du renouvellement du marché de fourniture de barquettes, la Ville de Dijon a introduit une option de matériaux recyclables et biodégradables, à base de produits végétaux ou de cellulose. Des tests seront réalisés courant novembre sur les matériaux qui seront ainsi proposés par les candidats au marché. »

Agent faisant traverser devant l'école

L'absence d'agent cette année est dû à un problème de recrutement d'un nouvel agent.

Réaction négative de certains parents suite à la sortie pêche faite par quelques classes. Avis de l'équipe enseignante

*L'équipe enseignante rappelle que cette sortie pêche est une sortie pédagogique présentée aux parents le jour de la réunion de rentrée. Elle fait partie d'un projet de classe sur la découverte du milieu aquatique, la préservation de ce milieu.

Un enseignant exprime son questionnement quant à la confiance que les parents lui accordent sur le choix de ses sorties ainsi que sur le choix des partenaires de ces sorties.

*La question du cadeau de la canne à pêche est posée.

Il est rappelé que ce n'est pas la première fois que les élèves reviennent d'une sortie avec un « souvenir ». Se pose alors la question de tout ce que les enfants reçoivent à l'école : objets souvenirs, flyers publicitaires, fascicules de l'École des Loisirs, abonnements Bayard... Peut-on continuer à tout donner aux élèves ou doit-on tout supprimer ?

Manque d'entretien possible de l'équipement de l'école

*Les toilettes sont nettoyées tous les jours mais il est vrai que l'on ne peut que remarquer leur vétusté. Il est à noter que l'école Trémouille est en balance avec une autre école pour leur remplacement.

*L'année dernière un radiateur qui fuyait a tardé à être remplacé. Il n'y a aucune responsabilité de la mairie vu que c'est une entreprise extérieure, Dalkia, qui gère la partie chauffage des écoles.

Loi Abeille du 9 février 2015, relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques

Cette loi précise que toute borne Wifi mise dans les écoles doit pouvoir être arrêtées.

Il est tout d'abord précisé qu'il n'y a pas de Wifi au périscolaire.

En ce qui concerne l'école, il y a une seule borne Wifi actuellement. Elle est située dans la salle informatique et elle sert à connecter à internet des tablettes prêtées par Canopé pour le projet Mathador des CM2.

La directrice précise qu'un câblage complet de l'école sera effectué bientôt. (équipement avec la fibre). Il permettra un travail avec des chromebooks (tablettes avec clavier intégré) dont la ville est en train de doter toutes les écoles de Dijon (en remplacement des ordinateurs actuels).

Actions des représentants de parents d'élèves pour l'année à venir

→ Sapins du Morvan

Après débat, reconduction de l'action.

Changement de fournisseur. Seulement 3 tailles de sapins seront proposées. Récupération pour distribution proposée au vendredi 7 décembre.

→ Brioches ou chocolats

Différentes provenances sont actuellement étudiées. Vente en mars

→ Bourse aux livres enfants et adolescents et vente de crêpes.

Dons de livres par les familles. Revente 1, 2 ou 3 €. Bénéfice au profit de la coopérative scolaire.

La date retenue pour l'action est le vendredi 1^{er} février de 16h05 à 19h.

→ Proposition de l'installation d'une buvette à la sortie de la chorale (à noter : jeudi 6 juin)

Proposition validée par l'équipe pédagogique.

→ Conception de nouveaux verres consignés.

L'équipe enseignante propose le thème de l'eau. Chaque classe proposera un projet de décor et le conseil d'élève retiendra une proposition.

Les dates des prochains conseils d'école sont ainsi définies : Jeudi 21 mars puis mardi 18 juin.

Le conseil d'école est clos à 19h50.

Procès verbal rédigé par Mme Laloux.